

**INSCRIPTION EN MULTI-ACCUEIL
COLLECTIF OU FAMILIAL**

Réponse dans un délai de 15 jours suivant la commission

NOM DE L'ENFANT :
PRENOM DE L'ENFANT :
DATE DE NAISSANCE DE L'ENFANT :
DATE D'ENTREE SOUHAITEE EN MULTI-ACCUEIL :

STRUCTURES : VOTRE PREFERENCE par ordre de priorité (numéroter de 1 à 5) :

➤ Multi-Accueil Collectif

- | | | |
|--------------------------|--------------------------------------|---------------------|
| <input type="checkbox"/> | Le Petit Prince (sauf les mercredis) | 8h-18h |
| <input type="checkbox"/> | Les Bouts d'Chou | 8h-18h |
| <input type="checkbox"/> | Les Petits Loups | 8h-18h |
| <input type="checkbox"/> | Les P'tits Lutins | 8h30-18h30 |
| <input type="checkbox"/> | Bulles de vie | 7h30 – 18h30 |

L'enfant fait-il l'objet d'un suivi par une structure spécialisée (CAMPS, SESSAD etc.) ?

OUI NON

Si oui, nom et adresse de la structure :

CALENDRIER PREVISIONNEL D'ACCUEIL DE L'ENFANT :

Renseigner les cases correspondantes aux jours souhaités :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Horaire arrivée matin					
Horaire départ soir					

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR (originaux et photocopies)

- Justificatif de domicile de moins de trois mois : facture EDF ou France Télécom, quittance de loyer
- Extrait d'Acte de Naissance ou Livret de famille
- Numéro d'allocataire CAF (ou autre régime MSA, maritime...)
- 2 Derniers bulletins de salaire des deux parents
- Avis d'Imposition sur les revenus (toutes les pages doivent être photocopiées)
- En cas de divorce, ordonnance ou jugement de divorce (1^{ère} page de la décision de justice avec les états-civils et la 2^{ème} partie relative à l'autorité parentale et au droit de garde)
- RIB + SEPA pour les parents qui souhaitent le prélèvement automatique

DROIT A L'IMAGE

Les activités et manifestations diverses peuvent donner lieu à des reportages photographiques ou à des films faisant l'objet de parutions sur les supports de communication de la ville de Mandelieu-La Napoule.

Je soussigné(e).....

Autorise

N'autorise pas

L'établissement d'accueil à photographier/filmer l'enfant.....

IMPORTANT

Une commission d'admission se réunit mensuellement pour étudier les demandes de places et trouver des solutions adaptées aux besoins des familles.

En cas de réponse négative, les parents devront informer le service de la Petite Enfance qu'ils sont toujours en attente d'une place en crèche et qu'ils renouvellent leur demande pour la prochaine commission d'admission. Les demandes non confirmées ne pourront être examinées. Lorsque l'admission est établie, les parents sont informés par courrier.

L'inscription définitive aura lieu après avoir pris contact avec le Relais Petite Enfance, sis au Centre maternel Le Petit Prince, 38 avenue de Fréjus – 06210 Mandelieu-La Napoule

Contact :

Tél. : 04 89 87 52 39 - Courriel : relaispetiteenfance@mairie-mandelieu.fr

- *SUR rendez-vous les lundis, mercredis et vendredis*
- *SANS rendez-vous les mardis et jeudis*

Enfin, la signature du contrat d'accueil aura lieu à la crèche avec des pièces complémentaires :

- *Carnet de santé*
- *Certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité*

Fait à Mandelieu-la Napoule, le

Signature Représentant légal 1

Signature Représentant légal 2

Dans le cadre de notre politique de confidentialité, et en application du Règlement Général de Protection des Données (RGPD), nous vous confirmons que les données personnelles que vous nous confiez sont destinées à répondre strictement à votre demande de prestation de service auprès du Cycle de l'Enfant.

Elle sera conservée le temps nécessaire à son traitement, au service de la prestation et des traitements administratifs et comptables qui en découlent.

Conformément au RGPD, vous disposez du droit d'accéder aux données vous concernant collectées par la collectivité, de les rectifier, de les faire transmettre (portabilité), et, sous certaines conditions, de les faire effacer.

Vous pouvez à cet effet contacter le Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante : DPO@mairie-mandelieu.fr